



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 99700

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le projet de suppression par la SNCF de la quasi-totalité des trains de nuit et notamment ceux de la ligne Paris-Cerbère. Du fait de la position géographique du département de l'Aude, cette décision, si elle était prise, impacterait très négativement ce département et ses usagers. Ces trains jouent, en effet, un rôle important en matière d'aménagement du territoire et de mobilité en offrant un transport longue distance très accessible financièrement et en parfaite adéquation avec la lutte contre le changement climatique. Ce projet de suppression a été décidé par la SNCF sans concertation avec les élus locaux. Le déplacement de nuit est très apprécié car il optimise le voyage à moindre coût pour gagner une journée à destination. Les activités économique et touristique du département de l'Aude pourraient en être impactées. Il lui demande donc quelle position il entend prendre vis-à-vis de la décision envisagée par la SNCF sur cette suppression des trains de nuit.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99700

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7939

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)